



Recours vol numéro de carte bancaire sans dépossession

Par **Iam**, le **01/07/2009** à **16:11**

Bonjour.

Je viens d'être victime du vol du numéro de ma carte bancaire sans dépossession, avec un préjudice de 900€ (achats sur internet). Etant étudiante et sans revenu, cela m'a entraîné un découvert de 300€. La banque me propose une autorisation de découvert de 400€.

Mes questions sont:

y-a-t'il un moyen de ne pas payer les intérêts induits par le découvert?

Et si le découvert dépasse les 400€ (ce qui est fort probable avec une dépense de 900€ non prévue), la banque pourra-t'elle me rembourser les Agios?

Merci de votre aide et de votre patience.

Cordialement.

Mlle Meylenn LAM